

Compte Rendu du Conseil Municipal du 12/04/2012

L'AN DEUX MILLE DOUZE, le 12 AVRIL, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 27 Mars 2012, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Jacques SALVATOR, Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : Mme YONNET, MM. MONINO, VANNIER, Mme DIAKITE, M. LANTERNIER, Mme LE BIHAN, MM. AIT BOUALI, HEDJEM, Mme RATZEL-TOGO, M. GARNIER, Mme THEURIER-AZZOUZ, M. LOGRE, Mmes HAMMACHE, KHELAF, M. MAIZA, Mme FOURNIER, M. MINIMBU, Adjoint au Maire,

Mme LOURENCO, M. VINCENT, Mmes MADI, SANDT, MM. GUERRIEN, MALEME, KETFI, OGE, Mmes ZAHIR, HARKATI, MM. MILIA, BEAUDET, Mmes LATOUR, DERKAOUI, M. RUER, Mme GRARE, MM. AUGY, PAUPERT, MENIA, Mmes LENOURY, Conseillers Municipaux,

<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :	<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :
M. HAFIDI	Mme KHELAF	M. DEL MONTE	M. BEAUDET
M. ROS	Mme RATZEL-TOGO	Mme KARMAN SUCH	Mme DERKAOUI
Mme CHIBAH	M. VANNIER	M. KAMALA	Mme GRARE
M. KARMAN	M. RUER	Mme DESCAMPS	M. PAUPERT

Excusées : Mmes AHMED et KOUAME.

Absente : Mme M'DAHOMA MOHAMED.

Mme DESCAMPS ayant quitté la séance est représentée par M. PAUPERT à partir de la question 64
M. HEDJEM ayant quitté la séance est représenté par Mme LE BIHAN à partir de la question 71
M. GUERRIEN ayant quitté la séance est représenté par Mme ZAHIR à partir de la question 71
Mme LOURENCO ayant quitté la séance est représenté par M. MONINO à partir de la question 76
Mmes DERKAOUI et GRARE ont quitté la séance à partir de la question 76
Mme LENOURY et M. MENIA ont quitté la séance à partir de la question 79
M. PAUPERT et AUGY ont quitté la séance à partir de la question 79.

Secrétaire de séance : Mme HARKATI

QUESTION N° 063 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Lecture et approbation du procès verbal de la séance du 16 février 2012

A l'unanimité.

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 février 2012

QUESTION N° 064 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Adoption du budget primitif 2012 de la commune (budget principal)

A la majorité des membres du conseil, les groupes Parti communiste et citoyen, Union du Nouvel Aubervilliers et Union pour un Mouvement Populaire ayant voté contre

APPROUVE le budget primitif 2012 de la commune (budget principal) équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses 83 172 449 €

Recette 83 172 449 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses 110 174 780 €

Recettes 110 174 780 €

DIT que le Maire est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

FIXE le montant d'emprunt maximum autorisé pour assurer l'équilibre de la section d'investissement à 21 844 373 €.

QUESTION N° 065 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Vote des taux d'imposition 2012

A la majorité des membres du conseil, les groupes Parti communiste et citoyen, Union du Nouvel Aubervilliers et Union pour un Mouvement Populaire ayant voté contre

FIXE les taux des contributions directes comme suit :

Taxe d'habitation : 16,17 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,28 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31,16 %

DIT que les taux seront portés sur l'état 1259 COM que le maire signera

ADOpte pour l'année 2012 un produit attendu des trois taxes locales de 42 205 775 €

QUESTION N° 066 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**OBJET : Adoption du plan pluriannuel d'investissement 2012-2015**

A la majorité des membres du conseil, le groupe Union du Nouvel Aubervilliers s'étant abstenu, le groupe Union pour un Mouvement Populaire ayant voté contre

APPROUVE le programme pluriannuel d'investissement actualisé pour la période 2012-2015, tel que celui-ci figure en annexe de la présente délibération.

APPROUVE la création des nouvelles opérations d'équipement inscrites au plan pluriannuel d'investissement 2012-2015.

QUESTION N° 067 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**OBJET : Subventions de fonctionnement accordées aux associations pour l'année 2012**

A la majorité des membres du conseil, les groupes Union du Nouvel Aubervilliers et Union pour un Mouvement Populaire s'étant abstenus

APPROUVE l'attribution, au titre de l'année 2012, de subventions de fonctionnement aux associations pour un montant total de 8 168 832 € selon la répartition suivante :

NOM DE L'ASSOCIATION	Imputation budgétaire				Montant
	Service	Nature	Fonction	Action	
COMITE DE COOPERATION AUBERVILLIERS – BOULLY SOLIDAIRES	002	6574	048	ABS	10 500
LES GRANDES PERSONNES <i>(Festival culturel pour la paix)</i>	002	6574	048	PERSONNE	4 500
RELATIONS INTERNATIONALES					15 000

NOM DE L'ASSOCIATION	Imputation budgétaire				Montant
	Service	Nature	Fonction	Action	
COMMERCANTS NON SEDENTAIRES CENTRE VILLE-MONTFORT	107	6574	90	COMNOSED	4 000
COMMERCANTS NON SEDENTAIRES DES QUATRE CHEMINS	107	6574	90	COMNOQUA	2 000
MAISON DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	107	6574	90	MAISCOM	6 000
COMMERCE ET ARTISANAT					12 000
ASSOCIATION AUBERQUARTIERS	301A	6574	824	AUBERQUA	10 000
GRETA GEFORME 93	304	6574	025	GRETA	10 200
DEMOCRATIE LOCALE ET POLITIQUE DE LA VILLE					20 200
AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT 93 (ADIL 93)	306	6574	025	ADIL	5 000
AMICALE DE CHATEAUBRIAND - VOVES - ROUILLE	306	6574	025	CHATVOVE	300
ASSOCIATION BOULLYENNE POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INSERTION (ABDI)	306	6574	025	BOULIEN	3 500
ASSOCIATION D'AIDE CULTURELLE ET SOCIALE DE LA SEINE-SAINT-DENIS (AACSSSD)	306	6574	025	AACSSSD	2 000
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE DEFENSE DES VICTIMES DE L'AMIANTE DE LA SEINE SAINT DENIS (ADDEVA 93)	306	6574	025	DEFAMIAN	500
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE SAUVEGARDE DE L'ENFANT, DE L'ADOLESCENT ET DE L'ADULTE DE LA SEINE-SAINT-DENIS (ADSEA 93)	306	6574	025	ADSEA93	1 000
ASSOCIATION DES DIRECTEURS GENERAUX DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS EN SEINE-SAINT-DENIS	306	6574	025	DG93	300
ASSOCIATION FAMILIALE DES GENS DU VOYAGE D'ILE DE FRANCE (AFGDVIF)	306	6574	025	GENSVOYA	2 500
ASSOCIATION FRANCO CHINOISE PIERRE DUCERF	306	6574	025	DUCERF	1 500
ASSOCIATION L.U.M.I.E.R.E (Lieux, Unité, Médiation, Insertion, Ecoute, Réussite, Exister)	306	6574	025	LUMIERE	1 100

NOM DE L'ASSOCIATION	Imputation budgétaire				Montant
	Service	Nature	Fonction	Action	
ASSOCIATION LA CLAIRIERE D'AUBERVILLIERS	306	6574	025	CLAIRIER	1 500
ASSOCIATION LOCALE UFC QUE CHOISIR SEINE-SAINT-DENIS	306	6574	025	UFC	500
ASSOCIATION NATIONALE DES COLLEGES DE PARENTS (FENACOP)	306	6574	025	FENACOP	1 000
ASSOCIATION NOUVELLE GENERATION IMMIGREE (ANGI)	306	6574	025	ANGI	24 500
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU VILLAGE NIANGANA THIEDEL (MATAM SENEGAL)	306	6574	025	NIANGANA	1 500
ASSOCIATION POUR LE FORUM SOCIAL D'AUBERVILLIERS (APFSA)	306	6574	025	APFSA	2 000
ASSOCIATION SERVICE SOCIAL FAMILIAL MIGRANTS (ASSFAM)	306	6574	025	ASSFAM	5 000
ASSOCIATION SOLIDARITE EMPLOI D'AUBERVILLIERS (ASEA)	306	6574	025	ASEA	7 000
ASSOCIATION VERS L'ETABLISSEMENT D'UN CAFE CULTUREL (AVEC)	306	6574	025	AVEC	2 000
AUBER' BREIZH	306	6574	025	AUBREIZH	1 000
AUBERVILLIERS RADIO (AR. FM)	306	6574	025	ARFM	500
BOURSE DU TRAVAIL	306	6574	025	BOURSE	70 000
CIMADE SERVICE OECUMENIQUE D'ENTRAIDE ILE-DE-FRANCE	306	6574	025	CIMADE	3 000
COMITE ACTION CGT DES PRIVES D'EMPLOI D'AUBERVILLIERS	306	6574	025	CGTCHOM	1 200
CONFERENCE SAINT VINCENT DE PAUL	306	6574	025	CONFSVP	500
CREAVIF	306	6574	025	CREAVIF	1 000
CULTURE ART SOCIETE PRODUCTION (CAS PRODUCTION)	306	6574	025	CASPROD	4 000
EPICEAS EPICERIE AUBERVILLIERS SOLIDARITE <i>(Service local des écrivains publics)</i>	306	6574	025	EPICEAS	9 400
EVEIL VACANCES ANIMATION (E.V.A)	306	6574	025	EVEIL	1 000
FEDERATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ELEVES (FCPE) - Union de coordination locale	306	6574	025	FCPE	1 000

NOM DE L'ASSOCIATION	Imputation budgétaire				Montant
	Service	Nature	Fonction	Action	
FOYER SOCIO EDUCATIF - COLLEGE HENRI WALLON	306	6574	025	FSCWALLO	500
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE DIDEROT	306	6574	025	FSCDIDER	500
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE JEAN MOULIN	306	6574	025	FSCMOULI	500
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE ROMAIN ROLLAND DE MOUY	306	6574	025	FSCRROL	150
GENERATION DI@BETE 93	306	6574	025	GENEDIAB	2 000
LA CLEF DES ARTS	306	6574	025	CLEART	500
LA PREVENTION ROUTIERE : COMITE DEPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS	306	6574	025	PREVROUT	900
LES AMIS D'UN COIN DE L'INDE ET DU MONDE (LACIM)	306	6574	025	LACIM	400
LES ELUS LOCAUX CONTRE LE SIDA (ELCS)	306	6574	025	ELCS	300
LES PAYS DE LA MEDITERRANEE AVEC L'EUROPE POUR LA PAIX	306	6574	025	PAYSMED	400
LES PETITS DEBROUILLARDS	306	6574	025	DEBROUIL	7 000
LES PETITS PRES VERTS	306	6574	025	PRESVERT	500
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME (Comité local)	306	6574	025	LDHLOCAL	1 000
PARENTHIQUE	306	6574	025	PARENTHE	2 000
PICMAA	306	6574	025	PICMAA	2 500
RIRES D'ENFANTS	306	6574	025	RIRENFAN	1 000
SECOURS CATHOLIQUE	306	6574	025	SECCATHO	1 200
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS (Comité local)	306	6574	025	SPFAUBER	1 000
UNE OASIS DANS LA VILLE - AUTOUR DE VOUS	306	6574	025	AUTDEVOU	1 100
UNE OASIS DANS LA VILLE - AUTOUR DE VOUS ("Les Dimanches qui dansent")	306	6574	025	AUTDEVOU	900
UNION DES TRAVAILLEURS IMMIGRES TUNISIENS	306	6574	025	UTIT	3 000

NOM DE L'ASSOCIATION	Imputation budgétaire				Montant
	Service	Nature	Fonction	Action	
UNION FRANCAISE DES ASSOCIATIONS DE COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (UFAC) - Section d'Aubervilliers	306	6574	025	UFANCOMB	1 000
UNION LOCALE SYNDICAT CFDT	306	6574	025	ULCFDT	1 250
UNION LOCALE SYNDICAT CGT	306	6574	025	ULCGT	4 000
UNION LOCALE SYNDICAT FO	306	6574	025	ULFO	1 250
VIVRE ENSEMBLE LE QUARTIER VALLES LA FRETTE	306	6574	025	VIVREENS	1 100
VIE ASSOCIATIVE					191 250
AUBERVACANCES LOISIRS	400	6574	421	AUBERVAC	1 881 408
OFFICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE D'AUBERVILLIERS (OMJA)	400	6574	422	OMJA	1 624 701
ENFANCE JEUNESSE					3 506 109
AGENCE POUR L'EDUCATION PAR LE SPORT	401	6574	40	EDUCSPORT	20 000
ASSOCIATION SPORTIVE DE LA JEUNESSE D'AUBERVILLIERS (ASJA)	401	6574	40	ASJA	96 000
AUBER DANSE DE SALON	401	6574	40	DANSALON	500
AUBER'BAD	401	6574	40	AUBERBAD	3 500
AUBERVILLIERS AVENIR BASKET BALL (AABB)	401	6574	40	AABB	120 000
BODY BUILDING AUBERVILLIERS (BODY AUBER)	401	6574	40	BODYAUBE	500
BOXING BEATS	401	6574	40	BOXINGB	20 000
CLUB INDANS' CITE	401	6574	40	INDANSCI	30 000
CLUB MUNICIPAL D'AIKIDO	401	6574	40	CMAIKIDO	4 000
CLUB MUNICIPAL D'ATHLETISME D'AUBERVILLIERS (CMA ATHLE)	401	6574	40	CMATHLE	16 000
CLUB MUNICIPAL D'AUBERVILLIERS BOULES LYONNAISES	401	6574	40	CMABOULE	500
CLUB MUNICIPAL D'AUBERVILLIERS JUDO JU JIT SU	401	6574	40	CMAJUDO	33 000
CLUB MUNICIPAL D'AUBERVILLIERS TENNIS DE TABLE (CMA TT)	401	6574	40	CMATT	2 900

NOM DE L'ASSOCIATION	Imputation budgétaire				Montant
	Service	Nature	Fonction	Action	
CLUB OLYMPIQUE AUBERVILLIERS (COA)	401	6574	40	OLYMPAUB	2 000
CMA ACTIVITES SUBAQUATIQUES	401	6574	40	CMASUBAQ	4 000
CMA BRIDGE	401	6574	40	CMABRIDG	400
CMA CULTURE PHYSIQUE	401	6574	40	CMACULTP	1 500
CMA CYCLISME	401	6574	40	CMACYCLE	107 000
CMA CYCLOTOURISME	401	6574	40	CMACYCLO	1 000
CMA ECHECS	401	6574	40	CMAECHEC	3 000
CMA ESCRIME	401	6574	40	CMAESCRI	66 200
CMA FOOTBALL FSGT	401	6574	40	FSGT	4 000
CMA GYMNASTIQUE	401	6574	40	CMAGYM	17 000
CMA HANDBALL	401	6574	40	CMAHAND	100 000
CMA NATATION	401	6574	40	CMANAT	26 000
CMA PETANQUE CASANOVA	401	6574	40	CMAPCASA	500
CMA PETANQUE GABRIEL PERI	401	6574	40	CMAPPERI	500
CMA PLEIN AIR	401	6574	40	PLEINAIR	4 400
CMA QWAN KI DO (CMA QKD)	401	6574	40	CMAQKD	3 000
CMA TENNIS	401	6574	40	CMTENNIS	30 000
ECOLE DE PATINAGE ARTISTIQUE MODERNE (EPAM)	401	6574	40	EPAM	2 000
ETHNIX DREAM	401	6574	40	ETHNIXD	2 000
FLASH BOXING D'AUBERS	401	6574	40	FLASHBOX	2 500
FOOTBALL CLUB MUNICIPAL D'AUBERVILLIERS (FCMA)	401	6574	40	FCMA	350 000
KARATE POUR TOUS D'AUBERVILLIERS	401	6574	40	KARATOUS	2 000

NOM DE L'ASSOCIATION	Imputation budgétaire				Montant
	Service	Nature	Fonction	Action	
KUNG FU BOXING CLUB	401	6574	40	KFUBOX	2 000
RAND'AUBER	401	6574	40	RANDAUBE	1 200
TOP FORME	401	6574	40	TOPFORME	4 500
TOTOF MUYAI TAI	401	6574	40	MUAYTHAI	1 000
VOLLEY DETENTE AUBERVILLIERS (VDA)	401	6574	40	VDA	1 200
X-TREM' SPORTS	401	6574	40	XTREMSPO	10 000
YOGA ET BIEN ETRE	401	6574	40	YOGA	525
SPORTS					1 096 325
AGENCE IMMOBILIERE A VOCATION SOCIALE D'AUBERVILLIERS (AIVS)	500	6574	520	AIVS	85 000
ASSOCIATION LOGEMENT JEUNE 93 (ALJ 93)	500	6574	523	ALJ93	75 058
COMITE LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES (CLLAJ)	500	6574	523	CLLAJ	10 000
REGIE DE QUARTIER EMILE DUBOIS-MALADRERIE	500	6574	524	REGIEMAL	95 000
RESEAU VILLE HOPITAL 93 CENTRE	500	6574	510	REVILHOP	2 000
SOCIAL					267 058
SENIORS D'AUBERVILLIERS	500	6574	61	OFFRETRA	150 173
PERSONNES AGEES					150 173
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (COS)	602	6574	020	COS	566 656
PERSONNEL					566 656
ACCORDEON CLUB D'AUBERVILLIERS	705	6574	33	ACCORDEO	11 000
ART D'ICI ET D'AILLEURS	705	6574	311	ARTDICI	1 500
ASSOCIATION AUBERCAIL	705	6574	311	AUBERCAI	10 000
ASSOCIATION KIALUCERA	705	6574	33	KIALUCERA	2 500

NOM DE L'ASSOCIATION	Imputation budgétaire				Montant
	Service	Nature	Fonction	Action	
AUBERFABRIK	705	6574	33	AUBERFAB	5 000
BACKSTREET PRODUCTIONS	705	6574	33	BACKSTRE	2 000
CENTRE D'ARTS PLASTIQUES D'AUBERVILLIERS CAMILLE CLAUDEL (CAPA)	705	6574	312	CAPA	113 880
CHANGEMENT DE DECOR Les souffleurs commandos poétiques	705	6574	33	SOUFFLEU	5 000
CINEMA LE STUDIO	705	6574	314	LESTUDIO	181 400
COMPAGNIE ABEL	705	6574	33	ABEL	2 500
COMPAGNIE GRAIN MAGIQUE	705	6574	33	GRAINMAG	1 000
COMPAGNIE LIRIA	705	6574	33	LIRIA	1 000
CULTURE DU CŒUR EN SEINE-SAINT-DENIS	705	6574	311	ACDC	1 000
DIDATTICA	705	6574	33	DIDATTIC	3 000
ETHNOART	705	6574	33	ETHNOART	2 700
ETINCELLES	705	6574	33	ETINCELL	12 000
FESTIVAL DES VILLES DES MUSIQUES DU MONDE	705	6574	33	VMDM	175 000
FRERES POUSSIERE	705	6574	33	POUSSIER	4 000
LE COLLECTIF MAQUIS'ARTS ET COMPAGNIE	705	6574	33	MAQUISAR	2 000
LE THEATRE DE LA COMMUNE	705	6574	313	THEACOMM	491 247
LES ALLUMEURS	705	6474	33	ALLUMEUR	1 000
LES ANGES MICHUS	705	6574	33	ANGES	1 000
LES ARTISTES DES COULEURS ET DE LA DIVERSITE	705	6574	311	ACD	2 000
LES GRANDES PERSONNES	705	6574	33	PERSONNE	2 000
LES LABORATOIRES D'AUBERVILLIERS	705	6574	33	LABOAUBE	60 000
MELIADES	705	6574	33	MELIADES	3 000

NOM DE L'ASSOCIATION	Imputation budgétaire				Montant
	Service	Nature	Fonction	Action	
PENSEURS URBAINS	705	6574	311	PENSEURS	2 000
THEATRE EQUESTRE ZINGARO	705	6574	313	ZINGARO	55 034
VILLA MAIS D'ICI	705	6574	33	MAISDICI	10 000
CULTURE					1 163 761
CARREFOUR POUR L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION A AUBERVILLIERS (CICA)	801	6574	023	CICA	525 800
COMMUNICATION					525 800
A TRAVERS LA VILLE (ALV)	901	6574	110	ALV	32 000
AADEF MEDIATION ENFANCE FAMILLE	901	6574	110	AADEF	2 146
ASSOCIATION DES AVOCATS ET JURISTES FRANCO-BERBERES (A.A.J.F.B.)	901	6574	110	JURIBERB	4 000
ASSOCIATION LEO LAGRANGE POUR LA DEFENSE DES CONSOMMATEURS	901	6574	110	LEOLAGRA	5 154
CENTRE DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT (CDAD)	901	6574	110	CDAD	800
CENTRE D'INTERVENTION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)	901	6574	110	CIDFF	6 000
FORUM EUROPEEN POUR LA SECURITE URBAINE (FESU)	901	6574	110	FESU	180 000
LIGUE FRANCAISE POUR LA DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN (LDH)	901	6574	110	LDH	6 000
SOS VICTIMES 93	901	6574	110	SOSVICTI	8 700
PREVENTION SECURITE					244 800
APETREIMC (Association pour l'éducation thérapeutique et la réadaptation des enfants infirmes moteurs cérébraux)	903	6574	64	APETREIM	147 200
IEPC (Institut d'éducation et de pratiques citoyennes)	903	6574	64	IEPC	262 500
PETITE ENFANCE					409 700
TOTAL					8 168 832

QUESTION N° 068 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Approbation du compte de résultat prévisionnel 2012 de la convention de gérance des immeubles communaux

A la majorité des membres du conseil, le groupe Union pour un Mouvement Populaire s'étant abstenu

APPROUVE le compte de résultat prévisionnel 2012 du budget annexe « patrimoine Ville » de l'Office public de l'habitat, permettant l'exécution de la convention de gérance des immeubles communaux, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Charges de fonctionnement : 253 300 €

Produits de fonctionnement : 253 300 €

APPROUVE la reprise de ces prévisions budgétaires dans le budget communal.

QUESTION N° 069 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Adoption du budget primitif 2012 du budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées et Adultes Handicapés (SSIDPAAH)

A l'unanimité.

APPROUVE le budget primitif 2012 du SSIDPAAH, tel que présenté dans le tableau annexé à la présente délibération, équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

Dépenses d'exploitation : 1 549 143,68 €

Recettes d'exploitation : 1 549 143,68 €

Dépenses d'investissement : 38 212,93 €

Recettes d'investissement : 38 212,93 €

DIT que le présent budget est voté au niveau de chaque groupe fonctionnel, le maire étant autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même groupe fonctionnel, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

QUESTION N° 070 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Plan triennal d'économies et de réduction des dépenses (2012 – 2014)

QUESTION REPORTEE

QUESTION N° 071 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Garantie d'emprunt accordée à la SA HLM Le Moulin Vert pour l'acquisition des logements 162-164 rue Henri Barbusse, 90-92 rue André Karman, 47 et 74 rue Heurtault

A la majorité des membres du conseil, le groupe Union du Nouvel Aubervilliers s'étant abstenu

QUESTION N° 072 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Cession d'une partie de l'assiette foncière du site de la documentation française située 124 rue Henri Barbusse à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée AU98, au profit de la société SIRIUS ou tout substitué

QUESTION REPORTEE

QUESTION N° 073 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Signature d'un protocole transactionnel avec la société STEPIEN

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de protocole transactionnel à conclure avec la société STEPIEN en vue d'une part, d'indemniser celle-ci à hauteur de 14 898,98 € TTC (QUATORZE MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT DIX HUIT EUROS ET QUATRE VINGT DIX HUIT CENTIMES), au titre du préjudice lié à l'absence de paiement des prestations de transport effectuées au profit de la Commune, et d'autre part, de prévenir tout risque contentieux lié à une procédure juridictionnelle de recouvrement de cette somme ;

AUTORISE le Maire à signer ce projet au nom de la Commune avec la société STEPIEN, tel que ce projet figure en annexe de la présente délibération.

QUESTION N° 074 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Remplacement d'un représentant du conseil municipal au conseil d'administration du collège Gabriel PERI.

A la majorité des membres du conseil, les groupes Communiste et citoyen et Union pour un mouvement populaire s'étant abstenus

DESIGNE madame Evelyne YONNET pour siéger au conseil d'administration du collège Gabriel PERI en lieu et place de madame Djida MADI.

QUESTION N° 075 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Remplacement d'un représentant du conseil municipal au conseil d'administration de l'APAJHA R. Rolland (Association de placement d'aide pour jeunes handicapés d'Aubervilliers).

A la majorité des membres du conseil, les groupes Communiste et citoyen et Union pour un mouvement populaire ayant voté contre

DESIGNE monsieur Michel-Tedjini MAÏZA, maire adjoint, au conseil d'administration de l'APAJHA Romain Rolland, en lieu et place de Monsieur Sylvain ROS.

QUESTION N° 076 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Mise en place d'un dispositif de médiation de nuit « Médiateurs de nuit »

A l'unanimité.

VALIDE la démarche engagée pour la mise en place d'un dispositif de médiation sociale de nuit permettant une présence humaine assurant la veille résidentielle et sociale.

AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches utiles à la création d'un groupement d'intérêt public qui aura la charge de mettre en place les moyens de financement et de partenariat nécessaires dans le domaine de la sécurité et au premier chef au service de médiateurs de nuit.

DEMANDE au Maire de solliciter l'assistance d'un cabinet d'études pour une assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le montage du groupement d'intérêt public et du dispositif de médiation sociale de nuit.

QUESTION N° 077 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Personnel communal: centre municipal de santé : autorisation de recrutement d'un médecin généraliste par voie contractuelle à compter du 1er mai 2012 pour une durée de 3 ans.

A l'unanimité.

AUTORISE : Monsieur Le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, un médecin généraliste à compter du 1^{er} mai 2012 pour une durée de 3 ans.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement

DIT : que la rémunération sera calculée sur la base de 77,54 € (vacation de 2 heures)

QUESTION N° 078 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL: Autorisation de recrutement d'un médecin spécialisé en psychiatrie par voie contractuelle à compter du 1^{er} mai 2012 pour une durée de 3 ans.

A l'unanimité.

AUTORISE : Monsieur le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa de la loi du 26 janvier 1984 modifiée un médecin spécialisé en psychiatrie à compter du 1^{er} mai 2012 pour une durée de 3 ans,

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement

DIT : que la rémunération sera calculée sur la base de 77.54 € brut (vacation de 2 heures)

QUESTION N° 079 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL: Centre Municipal de Santé: autorisation de recrutement d'un médecin généraliste par voie contractuelle à compter du 1er mai 2012 pour une durée de 3 ans.

A l'unanimité.

AUTORISE : Monsieur le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée un médecin généraliste à compter du 1er mai 2012 pour une durée de 3 ans.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement

DIT : que la rémunération sera calculée sur la base de 77.54 e brut (vacation de 2 heures)

QUESTION N° 080 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL: Direction des ressources humaines : actualisation du régime indemnitaire applicable aux agents de la ville d'Aubervilliers.

A l'unanimité.

DECIDE de créer, sur le fondement des éléments règlementaires de régime indemnitaire attachés à chaque grade de la FPT, tels que résultant de la délibération du 28 janvier 2010, des primes valorisant les responsabilités et les sujétions particulières.

DIT que ces nouvelles primes pourront être versées à l'ensemble des agents de droit public sur emplois permanents quels que soient leurs filières, à l'exception de la filière police municipale et les agents du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux.

DIT que les primes susvisées sont établies au regard de ce qui suit :

Indemnités valorisant les responsabilités

A- PRIMES LIEES AU DECALAGE ENTRE le GRADE ET LA FONCTION

Cette prime sera versée au regard du décalage entre la catégorie dans laquelle se trouve l'agent et les fonctions réellement assumées

Cette prime sera dénommée « Prime de valorisation des fonctions »

1- PRIME DE VALORISATION D'UN AGENT DE CATEGORIE C ASSUMANT DES FONCTIONS DE CATEGORIE B

MONTANT DE L'INDEMNITE.

450 € bruts par semestre

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

L'attribution se fait sur la base du profil de poste individuel en s'appuyant sur les missions dévolues . Une commission composée de l' élu en charge du personnel, du DGS, du DRH et des organisations syndicales représentatives validera la catégorie hiérarchique de rattachement de chaque profil.

2- PRIME DE VALORISATION D'UN AGENT DE CATEGORIE C ASSUMANT DES FONCTIONS DE CATEGORIE A

MONTANT DE L'INDEMNITE

990 € bruts par semestre

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

L'attribution se fait sur la base du profil de poste individuel en s'appuyant sur les missions dévolues. Une commission composée de l' élu en charge du personnel, du DGS, du DRH et des organisations syndicales représentatives validera la catégorie hiérarchique de rattachement de chaque profil.

3- PRIME DE VALORISATION D'UN AGENT DE CATEGORIE B ASSUMANT DES FONCTIONS DE CATEGORIE A

MONTANT DE L'INDEMNITE

540 € bruts par semestre

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

L'attribution se fait sur la base du profil de poste individuel en s'appuyant sur les missions dévolues. Une commission composée de l' élu en charge du personnel, du DGS, du DRH et des organisations syndicales représentatives validera la catégorie hiérarchique de rattachement de chaque profil

B- PRIMES LIEES AUX RESPONSABILITES PARTICULIERES

1- PRIME D'ENCADREMENT DE PROXIMITE

MONTANT DE L'INDEMNITE.

240 € bruts par semestre

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

L'attribution se fait sur la base du profil de poste individuel en s'appuyant sur les missions dévolues. Une commission composée de l' élu en charge du personnel, du DGS, du DRH et des organisations syndicales représentatives validera la catégorie hiérarchique de rattachement de chaque profil

Ces fonctions doivent être constatées dans l'organigramme présenté au CTP et l'éligibilité de cette prime devra être validée par le profil de poste.

2- PRIME D'ENCADREMENT INTERMEDIAIRE

MONTANT DE L'INDEMNITE.

420 € bruts par semestre

CONDITIONS

Cette prime sera versée aux agents qui assument des fonctions de mission, d'adjoint au chef de service, de chef de secteur

L'attribution se fait sur la base du profil de poste individuel en s'appuyant sur les missions dévolues. Une commission composée de l' élu en charge du personnel, du DGS, du DRH et des organisations syndicales représentatives validera la catégorie hiérarchique de rattachement de chaque profil.

Ces fonctions doivent être constatées dans l'organigramme présenté au CTP et l'éligibilité de cette prime devra être validée par le profil de poste.

3- PRIME DE CHEF DE SERVICE

MONTANT DE L'INDEMNITE

1 080 € bruts par semestre

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Cette fonction doit être constatée dans l'organigramme présenté au CTP et l'éligibilité de cette prime devra être validée par le profil de poste.

En cas d'absence consécutive du titulaire du poste de plus de 3 mois, elle sera versée à celui qui sera désigné pour exercer les missions correspondantes à titre intérimaire et de manière rétroactive depuis la date de prise de fonctions par intérim. Cette nomination par intérim devra faire l'objet d'une note de service signée par le DGS ou par l' élu en charge des ressources humaines.

4 - PRIME DE DIRECTEUR

MONTANT DE L'INDEMNITE.

2 160 € bruts par semestre

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

L'attribution se fait sur la base du profil de poste individuel en s'appuyant sur les missions dévolues. Une commission composée de l' élu en charge du personnel, du DGS, du DRH et des organisations syndicales représentatives validera la catégorie hiérarchique de rattachement de chaque profil

Cette fonction doit être constatée dans l'organigramme présenté au CTP et l'éligibilité de cette prime devra être validée par le profil de poste.

En cas d'absence consécutive du titulaire du poste de plus de 3 mois, elle sera versée à celui qui sera désigné pour exercer les missions correspondantes à titre intérimaire et de manière rétroactive depuis la date de prise de fonctions par intérim. Cette nomination par intérim devra faire l'objet d'une note de service signée par le DGS ou par l' élu en charge des ressources humaines

5- PRIME DE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT (D.G.A.S.)

MONTANT DE L'INDEMNITE

2640 € brut par semestre

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

L'attribution se fait sur la base du profil de poste individuel en s'appuyant sur les missions dévolues. Une commission composée de l' élu en charge du personnel, du DGS, du DRH et des organisations syndicales représentatives validera la catégorie hiérarchique de rattachement de chaque profil

Cette fonction doit être constatée dans l'organigramme présenté au CTP et l'éligibilité de cette prime devra être validée par le profil de poste.

En cas d'absence consécutive du titulaire du poste de plus de 3 mois, elle sera versée à celui qui sera désigné pour exercer les missions correspondantes à titre intérimaire et de manière rétroactive depuis la date de prise de fonctions par intérim. Cette nomination par intérim devra faire l'objet d'une note de service signée par le DGS ou par l' élu en charge des ressources humaines

C- PRIMES LIEES AUX SUJETIONS PARTICULIERES

1- PRIME POUR TRAVAIL EXTERIEUR

LES BENEFICIAIRES

Les fonctions bénéficiaires font l'objet d'une liste annuelle arrêtée par l'autorité territoriale après avis du CTP.

MONTANT DE L'INDEMNITE.

Pour les fonctionnaires : 1,50 € brut par jour de travail effectif

Pour les Non titulaires : 2,50 € brut par jour de travail effectif

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Cette prime sera versée aux agents qui exercent de façon régulière et permanente ses missions en extérieur.

L'attribution se fait sur la base du profil de poste individuel en s'appuyant sur les missions dévolues. Une commission composée de l' élu en charge du personnel, du DGS, du DRH et des organisations syndicales représentatives validera la catégorie hiérarchique de rattachement de chaque profil

Le versement sera semestriel, à terme échu.

2- PRIME POUR MISSIONS TECHNIQUES SPECIFIQUES

LES BENEFICIAIRES

Les fonctions bénéficiaires font l'objet d'une liste annuelle arrêtée par l'autorité territoriale

MONTANT DE L'INDEMNITE.

954 € brut par semestre

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Cette prime sera versée aux agents qui utilisent dans le cadre de leurs missions des compétences en matière de programmation ou de maintenance Informatique. Cette prime devra être validée par le profil de poste.

L'attribution se fait sur la base du profil de poste individuel en s'appuyant sur les missions dévolues. Une commission composée de l' élu en charge du personnel, du DGS, du DRH et des organisations syndicales représentatives validera la catégorie hiérarchique de rattachement de chaque profil

3 - PRIME D'EQUIPE VOLANTE

MONTANT DE L'INDEMNITE.

150 € brut par semestre

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Cette prime sera versée aux agents qui appartiendront à une équipe volante permanente chargée du remplacement des agents absents.

L'attribution se fait sur la base du profil de poste individuel en s'appuyant sur les missions dévolues. Une commission composée de l' élu en charge du personnel, du DGS, du DRH et des organisations syndicales représentatives validera la catégorie hiérarchique de rattachement de chaque profil

4 - PRIME DE MANIPULATION DE FONDS

MONTANT DE L'INDEMNITE.

110 € brut par an calculé au prorata du nombre de mois où l'agent a effectivement été régisseur.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Cette prime sera versée au régisseur suppléant ou secondaire tant de recettes ou de dépenses.

L'attribution se fait sur la base du profil de poste individuel en s'appuyant sur les missions dévolues. Une commission composée de l' élu en charge du personnel, du DGS, du DRH et des organisations syndicales représentatives validera la catégorie hiérarchique de rattachement de chaque profil

Cette indemnité n'est pas cumulable avec : NBI versée pour le même motif dans ce cas l'agent aura un droit d'option soit conserver sa NBI mais ne pas percevoir ladite indemnité.

5- PRIME LIEE A LA FONCTION AUXILIAIRES DE VIE SOCIALE

MONTANT DE L'INDEMNITE.

300 € brut semestriel

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Cette prime sera versée au titulaire du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie sociale et exercer cette mission au domicile des personnes âgées ou/et handicapées

L'attribution se fait sur la base du profil de poste individuel en s'appuyant sur les missions dévolues. Une commission composée de l' élu en charge du personnel, du DGS, du DRH et des organisations syndicales représentatives validera la catégorie hiérarchique de rattachement de chaque profil

DEDIDE que la présente délibération actualisant le régime indemnitaire applicable à la ville d'Aubervilliers tel qu'adopté par délibération du 28 janvier 2010 prend effet à compter du 01 juillet 2011.

DEDIDE que ces nouvelles primes seront en complément de celles déjà versées conformément à la délibération du 28 janvier 2010 relative à l'actualisation du régime indemnitaire applicable à la ville d'Aubervilliers et qui ne tenait compte que du grade détenu par les agents.

DIT qu'en tout état de cause et au regard du principe de parité avec la fonction publique d'Etat qui s'impose à nous, les primes versées au regard du grade plus celles versées au regard de la nature des missions et des sujétions fixées dans la présente délibération ne pourront dépasser le montant maximum déterminé par les textes réglementaires précités.

DIT que pour faciliter une meilleure transparence et un meilleur contrôle budgétaire, ces nouvelles primes feront l'objet de ligne supplémentaire sur le bulletin de paie des bénéficiaires.

DECIDE que ces nouvelles primes étant versées au regard des missions exercées réellement par leurs bénéficiaires, elles ne pourront continuer à être versées si le bénéficiaire change de fonctions

DECIDE que les primes à l'exception de la prime de travail en extérieur, feront l'objet d'un retrait au trentième dès lors que le bénéficiaire sera absent plus d'un mois dans l'année civile en dehors des congés annuels, des RTT, des repos compensateurs, ou des autorisations absences pour événements familiaux, formation ou pour raison syndicale, des congés de maternité, de paternité ou d'adoption..

DECIDE qu'excepté la prime pour travail en extérieur, la prime pour manipulation de fonds, le versement de toutes les autres primes susvisées sera effectué semestriellement. Elles seront attribuées au prorata de la durée hebdomadaire légale du travail en tenant compte du temps partiel et du temps non complet.

DECIDE que les agents en fonction à la date d'effet de la délibération instituant ces nouvelles indemnités, qui, percevaient un régime indemnitaire supérieur à celui versé à la majorité des agents du même grade, conserveront à titre personnel les éléments dont ils disposaient avant cette délibération. Ils devront toutefois faire connaître, par écrit, à l'autorité territoriale, leur droit d'option entre le maintien des éléments versés jusqu'alors ou l'application de cette nouvelle phase indemnitaire. Toutefois, si l'agent concerné opte pour la deuxième solution, il conservera les éléments qui lui sont versés mensuellement. Seule sera versée semestriellement la différence entre ce qui constituerait désormais son droit et ce qui lui était auparavant versé.

QUESTION N° 081 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL: convention portant adhésion au service prévention hygiène et sécurité du travail du CIG pour l'inspection et le conseil en prévention des risques professionnels

A l'unanimité.

AUTORISE : Monsieur le maire à signer la convention portant adhésion au Service Prévention Hygiène Sécurité au Travail du CIG pour l'inspection et le conseil en prévention des risques professionnels.

QUESTION N° 082 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Création de trois bourses d'études annuelles pour des étudiants préparant le diplôme d'auxiliaire de puériculture

A l'unanimité.

AUTORISE: Monsieur le Maire à créer 3 bourses d'études qui seront attribuées chaque année à des élèves auxiliaires de puériculture

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer les contrats liant les bénéficiaires de ces bourses à la ville

DIT : le montant de ces bourses correspondra au 1^{er} échelon du grade d'auxiliaire de puériculture,

QUESTION N° 083 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Revalorisation des tarifs dentaires

A l'unanimité.

DECIDE à compter du 2 mai 2012 d'appliquer au service dentaire du Centre Municipal de Santé les tarifs mentionnés sur le document intitulé « GRILLE TARIFAIRE SOINS DENTAIRE AUBERVILLIERS 2012 »

QUESTION N° 084 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Avenant n°2 à la convention tripartite entre la ville d'Aubervilliers, la SCIC Habitats Solidaires et Bâtitisseurs d'Emmaüs, pour l'implantation d'habitations légères.

A l'unanimité.

APPROUVE l'Avenant n°2 à la convention tripartite en date du 10 février 2011 modifiée par avenant du 22 septembre 2011, conclue entre la VILLE D'AUBERVILLIERS / SCIC HABITATS SOLIDAIRES / LES BATISSEURS D'EMMAÛS, modifiant le dernier paragraphe de l'article 2-3.

AUTORISE le Maire à le signer

QUESTION N° 085 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET Michel TEDJINI

OBJET : Convention d'objectifs et de moyens avec ACR

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à signer la présente convention avec l'association « Chats des Rues » (ACR).

DIT que le montant de la subvention accordée est de 20 000 €

QUESTION N° 086 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET - Michel TEDJINI
OBJET : Convention pour une gestion éthique des pigeons dans la ville d'Aubervilliers

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à signer la convention de fonctionnement avec l'association AERHO,

DIT que le montant de la subvention accordée est de 5 000 €,

DIT que la dépense en résultant sera imputée au 504-6188-12

QUESTION N° 087 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO
OBJET : Prestations de déménagement, transfert et mise en garde meubles de mobilier, matériel et documents pour les services municipaux et établissements scolaires. Année 2012. Approbation du marché.

A l'unanimité.

APPROUVE le marché de déménagement, transfert et mise en garde meuble de mobilier, matériel et documents pour les services municipaux et établissements scolaires – Année 2012, passé pour une durée allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2012. Ce marché à bons de commande comporte les seuils annuels suivants :

- Seuil minimum : 30 000 € HT

- Seuil maximum: 120 000 € HT

Au vu de l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 29 mars 2012, ce marché est passé avec la société ORGANIDEM ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

QUESTION N° 088 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO
OBJET : Fourniture de mobilier et matériel destinés aux services municipaux divers - Année 2012. Approbation du marché.

A l'unanimité.

APPROUVE le marché de fourniture de mobilier et matériel destinés aux services municipaux divers pour l'année 2012. Il est passé pour une durée allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2012 et comporte les lots et seuils annuels suivants :

- Lot n°1 : Mobilier et matériel administratif
 - o Seuil minimum : 20 000 € HT
 - o Seuil maximum : 145 000 € HT
- Lot n°2 : Sièges divers
 - o Seuil minimum : 10 000 € HT
 - o Seuil maximum : 45 000 € HT

Au vu de la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 29 mars 2012, les lots n°1 et 2 du marché sont attribués à l'entreprise DIAGONALES, cette entreprise ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses.

QUESTION N° 089 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Marché de fourniture de matériel de sonorisation, d'éclairage et de plateau. Approbation du projet de marché.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché de fourniture de matériel scénique mis ensuite à disposition pour le Théâtre de la Commune et le théâtre géré par l'association « Frères Poussières » passé sur procédure adaptée pour une période allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2012. Il s'agit d'un marché à bons de commande comportant les lots et seuils suivants :

o lot n°1 : matériel de sonorisation

- Seuil minimum : 25 000 € HT

- Seuil maximum : 40 000 € HT

o lot n°2 : matériel d'éclairage

- Seuil minimum : 45 000 € HT

- Seuil maximum : 60 000 € HT

o lot n°3 : matériel de plateau

- Seuil minimum : 30 000 € HT

- Seuil maximum : 40 000 € HT

QUESTION N° 090 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Avenant n°1 au marché de vérification, maintenance et installation des systèmes de désenfumage dans les différents bâtiments communaux pour les années 2011 et 2012. Approbation de l'avenant et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de vérification, maintenance et installation des systèmes de désenfumage dans les différents bâtiments communaux passé avec la société YCARs pour une période allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2012.

Cet avenant ajoute au marché initial les cinq sites suivants (montants annuels) :

- la crèche Ethel Rosenberg au 122, rue André Karman pour un montant de 32.35 € HT
- la maison de l'enfance Tony Lainé au 8, rue Bordier pour un montant de 56.38 € HT
- le Club Municipal d'Aubervilliers au 37-39, Boulevard Anatole France pour un montant de 24.03 € HT
- l'extension du groupe scolaire Jean Macé Condorcet au 44-46, rue Henri Barbusse pour un montant de 145.11 € HT

- le Bâtiment administratif au 72, rue Henri Barbusse pour un montant de 24.03 € HT

Cet avenant fait ainsi ressortir une plus-value de 281.90 € HT au marché initial faisant passer le prix global et forfaitaire de 4 065.30 € HT à 4347.20 € HT (soit + 6.9%)

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de vérification, maintenance et installation des systèmes de désenfumage dans les différents bâtiments communaux.

QUESTION N° 091 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Avenant n°1 au marché d'entretien technique des installations, de dépannage et d'interventions des alarmes incendie pour les années 2011 à 2014. Approbation de l'avenant et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE l'avenant n°1 au marché d'entretien technique des installations, de dépannage et d'interventions des alarmes incendie pour les années 2011 à 2014, passé avec la société VAE pour une période allant de sa notification jusqu'à la fin du contrat, soit jusqu'au 31 décembre 2014 au plus tard.

Cet avenant ajoute au marché initial les neuf suivants (montants annuels) :

- La Bibliothèque Paul Eluard au 30, rue Gaétan Lamy pour un montant de 232.90 € HT
- La boutique au 34, rue Hémet pour un montant de 211.50 € HT
- Le foyer des anciens Finck au 7, allée Henri Matisse pour un montant de 232.90 € HT
- Le CCAS au 6, rue Charon pour un montant de 248.50 € HT
- Le pôle social gérontologique au 5, rue du Docteur Pesqué pour un montant de 211.50 € HT
- Le tennis A. Karman rue André Karman, pour un montant de 211.50 € HT
- La mission locale au 122, rue André Karman pour un montant de 211.50 € HT
- La mission locale secteur emploi au 64, avenue de la République pour un montant de 232.90 € HT
- La bibliothèque Henri Michaux au 17, rue Lopez et Jules Martin pour un montant de 232.90 € HT

Cet avenant porte le prix global et forfaitaire du marché initialement de 13 717.21 € HT à 15 743.37 € HT, soit une plus-value de 2 026.10 € HT (+ 14.70%).

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 au marché d'entretien technique des installations, de dépannage et d'interventions des alarmes incendie pour les années 2011 à 2014, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 29 mars 2012.

QUESTION N° 092 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Avenant n°1 au marché d'entretien et de maintenance des ascenseurs et monte-charge pour les années 2011 à 2013. Approbation de l'avenant et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE l'avenant n°1 au marché d'entretien et de maintenance des ascenseurs et monte-charge pour les années 2011 à 2013, passé avec la société OTIS pour une période allant de sa notification jusqu'à la fin du contrat, soit jusqu'au 31 décembre 2013 au plus tard.

Cet avenant ajoute au marché initial le site suivant (montant annuel) :

- la crèche Ethel Rosenberg au 122 ter, rue André Karman pour un montant de 360 € HT

Cet avenant porte le prix global et forfaitaire du marché initialement de 26 782 € HT à 27 142 € HT, soit une plus-value de 360 € HT (+1.3%).

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 au marché d'entretien et de maintenance des ascenseurs et monte-charge pour les années 2011 à 2013.

QUESTION N° 093 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Restructuration du Centre Roser, deuxième tranche - Création d'un centre social. Demande de permis de construire et autorisation de signature.

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à déposer puis à signer le dossier de permis de construire relatif aux travaux de restructuration du Centre Roser – 2^{ème} tranche pour la création d'un centre social au 38, rue Gaétan Lamy à Aubervilliers.

QUESTION N° 094 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Création d'une mission d'information et d'évaluation portant sur le site de la Documentation française.

QUESTION REPORTEE

QUESTION N° 095 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : 13 rue Régine Gosset : cession d'un bien en totalité, sur la parcelle cadastrée H 174, au profit de la SA LE MOULIN VERT ou tout substitué.

A l'unanimité.

DECIDE de céder le bien en totalité situé 13 rue Régine Gosset à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée H 174 d'une superficie de 850 m² au profit de la SA LE MOULIN VERT ou tout substitué.

FIXE le prix de cession à 900.000 €, valeur occupée, majorés des frais notariés d'acquisition.
AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

QUESTION N° 096 - RAPPORTEUR Jean Yves VANNIER

OBJET : Approbation de la convention de partenariat entre la Mairie d'Aubervilliers, l'EPIFIF et la Communauté d'Agglomération Plaine Commune relative à l'étude urbaine et de faisabilité architecturale République Nord

A l'unanimité.

APPROUVE les termes de la convention de partenariat relative à l'étude urbaine et de faisabilité architecturale République Nord ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention .

QUESTION N° 097 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : ZAC Emile Dubois - Cession des parcelles situées impasse Jean Jaurès à Aubervilliers, cadastrées AL 35 et 36 d'une superficie de 764 m², au profit de la SEQUANO Aménagement au titre de l'article L 300-5 du Code de l'urbanisme

A l'unanimité.

DECIDE de céder les parcelles cadastrées Al 35 et AL 36 situées impasse 1 Jean Jaurès à Aubervilliers d'une superficie de 764 m² au profit de la SEQUANO Aménagement, conformément aux dispositions de l'article L 300-5 du Code l'urbanisme sous forme d'apport en nature d'une valeur de 229 500 € au titre de laparticipation financière de la commune.

AUTORISE le maire à signer l'acte notarié relatif à cette transaction.

QUESTION N° 098 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Avenant N°3 de la convention d'intervention foncière entre la commune d'Aubervilliers, la Communauté d'Agglomération PLAINE COMMUNE et l'EPIFIF

A l'unanimité.

APPROUVE les termes de l'avenant n° 3 de la convention d'intervention foncière de l'EPIFIF, tel qu'annexé ci-après, dont l'objet est d'étendre les périmètres de maîtrise et veille foncière afin de soutenir la production de logements notamment de logements locatifs sociaux et de favoriser le développement économique dans les secteurs Port Chemin Vert, ZAE A 86 et Casanova, de modifier l'enveloppe financière et la durée de la convention d'intervention foncière,

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant n° 3 à la convention d'intervention foncière.

QUESTION N° 099 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI**OBJET : Avenant n°1 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2010 - 2012 entre la Commune d'Aubervilliers et le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis.**

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2010-2012 entre la Commune d'Aubervilliers et le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis relatif au financement d'actions culturelles pour l'exercice 2011.

PRECISE que le soutien financier du CG d'un montant de 36500 € porte à sur les projets suivant :

NATURE DU PROJET	PART CG	COUT TOTAL
Musique : Soutien au festival de musique baroque, « Le Printemps musical »	7 000 €	14 000 €
Danse : L'accompagnement et le soutien aux actions culturelles menées dans le cadre de la résidence de la compagnie Ensemble A	6 500 €	12 500 €
Cinéma : Soutien au projet « Cin'appart »	5 000 €	9 000 €
Spectacle vivant : Accompagnement pour la mise en place d'un projet collaboratif artistique et culturel, à vocation intercommunale	5 000 €	8 000 €
Théâtre : Soutien au projet de théâtre urbain éphémère, porté par le collectif Maquis' Arts	5 000 €	10 000 €
Arts plastiques : Soutien à un projet dans l'espace public (A découvert)	8 000 €	10 000 €
Renaudie : Report des crédits alloués dans la convention 2010 pour le soutien à la programmation culturelle de l'Espace Renaudie et le développement des actions de médiation	(7 500 €)	
TOTAL	36 500 €	63 500 €

QUESTION N° 100 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI**OBJET : Signature de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs pluriannuelle (2011/2013) entre l'Association "Agence pour l'Education par le Sport" et la Commune d'Aubervilliers-Attribution d'une subvention**

A l'unanimité.

AUTORISE : Le Maire à signer le présent avenant n°1 à la convention d'objectifs pluriannuelle (2011/2013) avec l'Association l'Agence Nationale pour l'Education par le Sport.

DECIDE : d'attribuer une subvention de 20 000 € pour la deuxième année de l'expérimentation, au titre de l'année 2012, à l'association « Agence pour l'Education par le Sport.

QUESTION N° 101 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Convention de partenariat entre la Commune d'Aubervilliers et la Société par Actions Simplifiée (SAS) Ensemble Communications Participatives concernant le projet "Génération Réactive"

A l'unanimité.

AUTORISE : le Maire à signer la convention de partenariat avec la Société par Actions Simplifiée (SAS) Ensemble Communications Participatives concernant le projet « Génération Réactive » pour la période de Janvier 2012 au 30 septembre 2012 inclus.

QUESTION N° 102 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Convention de partenariat entre la Commune d'Aubervilliers et la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)

A l'unanimité.

APPROUVE : les termes de la convention de partenariat entre la Commune d'Aubervilliers et la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS).

AUTORISE : le Maire à signer la présente convention pour la période du 1^{er} Février 2012 au 29 Juin 2012.

QUESTION N° 103 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Restaurants scolaires : approbation des nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2012/2013 concernant les enseignants et les hôtes de passage.

A l'unanimité.

FIXE le prix du repas pour les enseignants à 5,20 € duquel sera déduit la subvention de 1,17 € dont peuvent bénéficier ceux dont l'indice est inférieur ou égal à 466.

DETERMINE le prix du repas pour les hôtes de passage à 5,20 € avant la déduction de la subvention éventuelle dont peuvent bénéficier ces personnels par leur employeur.

Ces tarifs entreront en vigueur le 4 septembre 2012.

QUESTION N° 104 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Approbation des nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2012/2013 : restaurants scolaires et goûters.

A l'unanimité.

APPLIQUE à compter du 4 septembre 2012 le barème suivant :

<u>Tranches quotient familial</u>	<u>Tarifs</u>
0 € à 105,00 €	0,30 €
105,01 € à 150,00 €	1,10 €
150,01 € à 200,00 €	1,95 €
200,01 € à 275,00 €	2,30 €
275,01 € à 350,00 €	2,65 €
350,01 € à 460,00 €	3,10 €
460,01 € à 610,00 €	3,65 €
610,01 € à 760,00 €	4,15 €
760,01 € à 920,00 €	4,35 €
920,01 € et plus	4,55 €
Sans justificatifs de ressources	3,80 €
Le goûter sera facturé	0,64 €

FIXE

1. Pour les familles "sans justificatifs de ressources" un tarif forfaitaire de 3,80 € révisable en commission sociale.
2. Pour les classes transplantées à Piscop un tarif forfaitaire de 2,65 € pour les familles ne bénéficiant pas déjà d'un tarif.
3. Pour les groupes d'élèves non rationnaires habituels le plein tarif de 4,55 €.
4. La facturation à 50% du prix du repas pour les enfants qui bénéficient d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé).

QUESTION N° 105 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : SIRESCO / Adhésion de la ville de Roissy en Brie

A la majorité des membres du conseil, M. MONINO du groupe Europe Ecologie les Verts s'étant abstenu

ACCEDE favorablement à la demande d'adhésion de la ville de Roissy-En-Brie au syndicat intercommunal pour la restauration collective (SIRESCO).

QUESTION N° 106 - RAPPORTEUR benoit LOGRE

OBJET : Charte d'engagements pour soutenir la reprise d'activité des assistantes maternelles au chômage ou en sous activité entre la Commune d'Aubervilliers et le département de la Seine Saint Denis

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer la charte d'engagements pour soutenir la reprise d'activité des assistantes maternelles au chômage ou en sous activité entre la Commune d'Aubervilliers et le département de la Seine Saint Denis, pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012

QUESTION N° 107 - RAPPORTEUR Michel-Tedjini MAIZA

OBJET : Remplacement du membre titulaire représentant la Ville d'Aubervilliers dans le cadre de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) relative à la société TIRU à Saint-Ouen.

A la majorité des membres du conseil, le groupe Communiste et citoyen s'étant abstenu

DESIGNE Madame Véronique HAMMACHE représentante titulaire à la commission locale d'information et de surveillance (CLIS) relative à la société TIRU à Saint-Ouen en lieu et place de Madame Véronique LE BIHAN.

QUESTION N° 108 - RAPPORTEUR Bernard VINCENT

OBJET : Convention entre le Forum Européen de Sécurité Urbaine et les villes d'Aubervilliers et de Saint-Denis

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de convention entre le Forum Européen de Sécurité Urbaine et les villes d'Aubervilliers et de Saint-Denis,

AUTORISE le Maire à signer la convention.

QUESTION N° 109 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Convention de partenariat entre la commune d'Aubervilliers et le centre Urbanfootball

A l'unanimité.

APPROUVE : les termes de la présente convention de partenariat entre la commune d'Aubervilliers et le Centre UrbanFootball

AUTORISE : Le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune d'Aubervilliers et le Centre UrbanFootball pour une durée d'un an.

QUESTION N° 110 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Contrat Local Jeunes "Auber +" : Convention de partenariat entre la Commune d'Aubervilliers et le (s) jeune (s) albertivillarien (s)

A l'unanimité.

ATTRIBUE aux jeunes suivants dans le cadre du « Contrat Local Jeune Auber+ » les montants des bourses suivantes sous réserve de la production des justificatifs de réalisation du projet et de la contrepartie :

ATTRIBUE à 35 jeunes Albertivillariens dans le cadre du « Contrat Local Jeune Auber+ » les montants des bourses suivantes sous réserve de la production des justificatifs de réalisation du projet et de la contrepartie :

AUTORISE le Maire à signer les conventions de partenariat entre la commune et les 35 jeunes dans le cadre du Contrat Local Jeunes « Auber+ »

Projets soutenus	Montant de l'aide
Formation monitrice éducatrice	600,00 €
Formation habilitation nucléaire	696,00 €
Permis de conduire	400,00 €
Formation CQP-APS-SSIAP	800,00 €
Permis de conduire	400,00 €
Permis de conduire	200,00 €
Voyage scolaire le Corbusier	100,00 €
Formation BAFA	150,00 €
Permis de conduire	200,00 €
Permis de conduire	200,00 €
Permis de conduire	400,00 €
Demande de bourse scolaire	2000,00 €
Voyage scolaire le Corbusier	150,00 €
Voyage scolaire	150,00 €
Permis de conduire	200,00 €
Formation professionnelle	1000,00 €
Participation au championnat de France d'UNSS de football	280,00 €
Permis de conduire	200,00 €
Formation musicale	2000,00 €
Permis de conduire	200,00 €
Formation d'hôtesse d'accueil de tourisme	858,00 €
Formation BPJEPS	2000,00 €
Permis de conduire	400,00 €
Formation BEPE CASER	2000,00 €
Permis de conduire	400,00 €
Formation personnel naviguant commercial/Steward	1750,00 €
Permis de conduire	200,00 €
Formation BAFA (projet Collectif)	2070,00 €
Formation CAP photographie	1500,00 €
Formation professionnelle comédien	600,00 €
Permis de conduire	200,00 €
Formation BAFA	150,00 €
Permis de conduire	400,00 €
Permis de conduire	200,00 €
Permis de conduire	400,00 €
	Total : 23 454€

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 23 H 55